

ARRETE MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2025

OBJET : REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON

Le Maire de la Commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses dispositions relatives à la reprise des concessions en état d'abandon et aux exhumations, notamment les articles L.2223- 17, L.2223-18, R.2223-12 et R.2223-23,

Vu la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée,

Vu les procès-verbaux dressés en conformité des articles précités, le 19 octobre 2023 et le 27 février 2025, constatant l'état d'abandon des concessions dont la liste est énumérée au présent arrêté,

Vu la délibération en date du 24 avril 2025 par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, des concessions en question,

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

ARRÊTE

Article 1 : Les concessions listées ci-dessous, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

Sépultures ayant un titre de concession :

N° d'ordre	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
A 1	Madame POULETTE Marie Reine née COCHET	Cimetière Communal Carré A Emplacement 1	29/10/1937
A 13	Monsieur BARDIN Pierre Marie Eugène	Cimetière Communal Carré A Emplacement 13	26/12/1895
A 24	Madame MASSON Marie née MUNOT	Cimetière Communal Carré A Emplacement 24	12/07/1924
A 28	Monsieur DUTHION Marius	Cimetière Communal Carré A Emplacement 28	03/04/1925
A 46	Madame FLEURY Marie Rose née BOURCET	Cimetière Communal Carré A Emplacement 46	18/11/1930
A 50	Madame CATHERIN Mélanie née GERAY	Cimetière Communal Carré A Emplacement 50	01/03/1923
B 3	Monsieur BEIGNER Leon	Cimetière Communal Carré B Emplacement 3	27/04/1951
B 10	Madame COMBIER Marie née LACHAIZE	Cimetière Communal Carré B Emplacement 10	20/07/1953
B 22	Madame AUGÉARD Thérèse	Cimetière Communal Carré B Emplacement 22	20/01/1958
B 25	Monsieur BONY François	Cimetière Communal Carré B Emplacement 25	25/03/1960
B 27	Madame SPEHNER-TRICHARD	Cimetière Communal Carré B Emplacement 27	09/06/1978
C 5	Madame MOREL	Cimetière Communal Carré C Emplacement 5	27/05/1971
C 6	Monsieur ACCONINOTTI	Cimetière Communal Carré C Emplacement 6	21/09/1969

C 10	Monsieur MOUREAU	Cimetière Communal Carré C Emplacement 10	24/02/1973
D 8	Monsieur MICHELET Jean Marie	Cimetière Communal Carré D Emplacement 8	05/02/1920
D 11	Monsieur PERRIN Jean Marie	Cimetière Communal Carré D Emplacement 11	06/10/1941
D 14	Madame DUTHION Marguerite née CHAPUIS	Cimetière Communal Carré D Emplacement 14	27/11/1934
D 20	Monsieur PELISSON Jean-Marie	Cimetière Communal Carré D Emplacement 20	06/12/1945
D 27	Madame GALLAND Antonine née OUDIN	Cimetière Communal Carré D Emplacement 27	26/04/1946
E 25	Madame GUICHARD	Cimetière Communal Carré E Emplacement 25	15/10/1973
E 28	Monsieur GILLMANN	Cimetière Communal Carré E Emplacement 28	26/03/1984
F 15	Monsieur MARGAIN SERMONAT Paul	Cimetière Communal Carré F Emplacement 15	25/04/1910
F 16	Monsieur BRELIERE Jules	Cimetière Communal Carré F Emplacement 16	19/03/1911
F 18	Monsieur DELABRE Pierre	Cimetière Communal Carré F Emplacement 18	06/12/1915
F 30	Madame PHILIBERT Marie Françoise née LAURENT	Cimetière Communal Carré F Emplacement 30	05/06/1928

Sépultures faisant l'objet de l'acte de notoriété en date du 19 octobre 2023 :

Membres inhumés, Famille	Emplacement
MASSION Joseph	Cimetière Communal Carré A Emplacement 5
FONTANEL Joseph , FONTANEL née MARTINOT Marie	Cimetière Communal Carré A Emplacement 49
DUTHION	Cimetière Communal Carré A Emplacement 74
ILLISIBLE	Cimetière Communal Carré C Emplacement 24
DUTHION Pierre René , DUTHION née CULAS Aline	Cimetière Communal Carré D Emplacement 28
BOURGEOIS Joséphine , BOURGEOIS Alexandre	Cimetière Communal Carré E Emplacement 7
COPPET Pierre Eugene	Cimetière Communal Carré E Emplacement 8
ILLISIBLE	Cimetière Communal Carré E Emplacement 9
ILLISIBLE	Cimetière Communal Carré E Emplacement 16
ILLISIBLE	Cimetière Communal Carré E Emplacement 19
BEY Marcel	Cimetière Communal Carré E Emplacement 29
JURADOT née ALVAREZ Louise	Cimetière Communal Carré E Emplacement 34
ILLISIBLE	Cimetière Communal Carré F Emplacement 2

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 : A l'issue de la publication régulière du présent arrêté, la commune procédera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article L.2223-4 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4 : Les restes mortels seront réunis dans un reliquaire de dimensions appropriées (un par concession) et sur lequel figurera le numéro de la concession et le nom de famille du concessionnaire (art. R.361-29).

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Albain, le 25 avril 2025

Mis en ligne le 25/04/2025

Le Maire
Marc DUMONT

